



Jarnac (16)

Conseil d'Administration et



# Assemblée Générale

21 mai 2019



## État des présences

| Nom                   | Structure                                     | ARP-NA                     |
|-----------------------|---|----------------------------|
| Mathieu Labrousse     | Président FD16                                | Président                  |
| Yves Morinet          | Trésorier FD16                                | Administrateur             |
| Gilles Brichet        | Président FD17                                | élu ce jour Vice-Président |
| Pierre-Jean Ravet     | Vice-Président FD17                           | Administrateur             |
| Patrick Chabrillanges | Président FD19                                | Administrateur             |
| Roland Charbonnel     | Trésorier Adjoint FD19                        | Vérificateur aux comptes   |
| Michel Faure          | Trésorier FD19                                | Administrateur             |
| Christian Perrier     | Président FD23                                | Administrateur             |
| Roger Virlogeux       | Secrétaire F23                                | Administrateur             |
| Jean-Michel Ravailhe  | Président FD24                                | Administrateur             |
| Jean-Marie Rampnoux   | Secrétaire FD24                               | Administrateur             |
| Alain Daly            | Trésorier FD24                                | Trésorier                  |
| Daniel Bourdie        | Président FD33                                | Administrateur             |
| Dominique Duphil      | Vice-Président FD33                           | Administrateur             |
| Michel Lafitte        | Trésorier FD40                                | Administrateur             |
| Michel Vincent        | Secrétaire FD40                               | Administrateur             |
| Jean-Louis Molinié    | Président FD47                                | Secrétaire                 |
| Alain Guillaumie      | Trésorier FD47                                | Administrateur             |
| Patrick Venancie      | Vice-Président FD47                           | Vérificateur aux comptes   |
| Yves Lourouse         | Secrétaire FD64                               | Administrateur             |
| Jean-François Régnier | Vice-Président FD64                           | Administrateur             |
| Pierre Lacroix        | Président FD79                                | Administrateur             |
| Jean-Michel Grignon   | Vice-Président FD79                           | Administrateur             |
| Jean-Claude Peigné    | Administrateur FD79 –<br>Président ADAPAEF 79 | Administrateur             |
| Christian Delavault   | Vice-Président FD86                           | Administrateur             |
| Paul Duchez           | Président FD87                                | Vice-Président             |
| Pierre Marc           | Vice-Président FD87                           | Administrateur             |

### Invités

|                 |   |   |
|-----------------|---|---|
| Henri Sabarot   | Conseiller Régional Pêche,<br>Chasse, Zones humides | Conseil Régional Nouvelle-<br>Aquitaine |
| Alix Gilles-Bon | Coordinateur régional                               | ARP-NA                                  |

## Excusés

|                |                     |
|----------------|---------------------|
| André Dartau   | Président FD64      |
| Jacques Marsan | Président FD40      |
| Francis Bailly | Président FD86      |
| Ludovic Supiot | Vice-Président FD16 |

M. Pierre Demont, adjoint au Maire de la commune souhaite aux participants la bienvenue sur la commune de Jarnac.

## Ouverture du conseil d'administration à 10h

Le président Mathieu Labrousse remercie l'ensemble des participants de leur venue et ouvre le conseil d'administration.

L'ordre du jour est le suivant :

- **1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 11 décembre 2018**
- **2. Clôture des comptes 2018**
- **3. Tour de France 2019**
- **4. Prédation des cormorans en piscicultures d'eau douce et en rivière**
- **5. Prochain CA**
- **6. Divers**

L'appel des FDAAPPMA adhérentes est effectué par le secrétaire, M. Jean-Louis Molinié. Toutes les fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique de Nouvelle-Aquitaine sont représentées, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

### 1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 11 décembre 2018

Le Président Mathieu Labrousse soumet à approbation le procès-verbal du conseil d'administration qui s'est tenu le 11 décembre 2018. M. Jean-Claude Peigne souhaite

transmettre quelques précisions quant à la prise en compte de la qualité physico-chimique de l'eau. Ces précisions seront ajoutées au procès-verbal, une fois celles-ci reçues. Il n'y a pas d'autre remarque.

**Délibération :**

Le procès-verbal du conseil d'administration di 11 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

## 2. Clôture des comptes 2018

Tel que prévu par l'article 7 des statuts de l'ARP-NA, il appartient au conseil d'administration de clôturer les comptes de l'année 2018. Le trésorier, M. Alain Daly présente les comptes et le bilan 2018. Un déficit de 11 969 € est réalisé, conformément au budget prévisionnel, en raison du règlement de l'étude sur le tourisme halieutique qui n'a pas été subventionné par la FNPF. Les fonds associatifs s'élèvent à 61 8854€, les actifs circulants à 73 790 €. Les produits d'exploitation s'élèvent à 152 206 € contre 154 277 € pour les charges d'exploitation. Les capitaux propres de l'ARP-NA s'élèvent à 42 840 €. Cette présentation n'appelle pas de remarque particulière et le Président Mathieu Labrousse propose de clôturer les comptes.

**Délibération :**

Le conseil d'administration procède à la clôture des comptes au 31 décembre 2018.

## 3. Tour de France 2019

Le Président Mathieu Labrousse rappelle que cette année encore, la FNPF est partenaire institutionnel du Tour de France qui passera par Pau le 19 juillet. Pour cette étape de *contre la Montre*, le président de la FDAAPPMA 64, M. André Dartau a invité toutes les fédérations de la Région à se joindre à cette aventure autour d'un rendez-vous Génération Pêche. animateurs et élus sont invités sur le stand animations et lors du moment convivial qui suivra cette journée.

Le président Mathieu Labrousse insiste sur l'importance de mettre en œuvre la solidarité entre FDAAPPMA au sein de l'association régionale. Le Tour de France ne concerne pas uniquement les départements concernés, mais bien l'image de Génération Pêche, que ce soit au niveau local, départemental, régional ou national.

#### 4. Prédation des cormorans en piscicultures d'eau douce et en rivière

M. Pierre Lacroix souhaite aborder la problématique de la prédation des cormorans. C'est une calamité dans nos départements ; un cormoran a besoin de près de 750 grammes de poisson par jour et les colonies tendent à se multiplier. La ressource piscicole en pâtit énormément et les piscicultures sont fortement impactées. En dépit du fait que depuis quelques années cet oiseau bénéficie d'un statut protégé, certaines autorisations de chasse avec quotas ont été octroyées. Seuls deux départements en Nouvelle-Aquitaine ne bénéficient pas de ces quotas : la Charente-Maritime et la Gironde. La question se pose de l'efficacité des campagnes de tir, de leur aspect chronophage et coûteux. Il est proposé de créer des partenariats avec les fédérations de chasseurs au sein des départements et de soumettre cette problématique à l'Agence Régionale pour la Biodiversité en Nouvelle-Aquitaine. Il est également proposé d'être vigilant quant aux arguments avancés par la LPO, notamment dans un contexte à venir de consultation des citoyens sur le projet d'arrêté 2019-2022. Les membres du conseil d'administration alertent sur le fait que ce problème est largement sous-estimé. M. Pierre Lacroix souhaite que l'ARP-NA puisse apporter des arguments à la FNPF.

Jean-Louis Molinié indique qu'au niveau de la FNPF Michel Balay (président de la FDAAPPMA 88 et de l'AR Grand-Est) est en charge du dossier et il s'en occupe avec beaucoup de sérieux, son département étant d'ailleurs très impacté. Le nouveau projet d'arrêté sera étudié avec beaucoup d'attention mais le principal problème, au-delà des difficultés pour la mise en œuvre des tirs de régulation, concerne l'opposition de certaines APNE qui attaquent les arrêtés départementaux. Il faudra donc veiller localement à ce qu'ils soient solidement argumentés. Le service juridique de la FNPF et Michel Balay sont à la disposition de ceux qui rencontrent des difficultés ou souhaitent des éclairages sur le dossier cormoran.

#### 5. Prochain conseil d'administration

Le prochain conseil d'administration se tiendra le jeudi 26 septembre à 10h00 à Périgueux.

## 6. Divers

Aucune question diverse n'est discutée.

### Clôture du conseil d'administration à 10h39.

### Ouverture de l'assemblée générale à 10h40.

L'appel des FDAAPPMA adhérentes effectué par le secrétaire, M. Jean-Louis Molinié, l'assemblée générale peut valablement délibérer, toutes les FDAAPPMA étant représentées.

Un document de travail est distribué aux participants. Il est rappelé que l'assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **1. Approbation du procès-verbal d'assemblée générale du 23 mai 2018**
- **2. Rapport moral du président**
- **3. Compte-rendu des actes du président, du bureau, du conseil d'administration de 2018**
- **4. Rapport d'activités 2018**
- **5. Rapport du commissaire aux comptes**
- **6. Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2018**
- **7. Adoption ou modification du budget et adoption du programme d'activité arrêté par le conseil d'administration pour l'exercice**
- **8. Renouvellement des vérificateurs aux comptes**
- **9. Questions et informations diverses**

## Point préliminaire

Le président Mathieu Labrousse annonce avoir reçu une lettre de démission de la part de M. Philippe Rebours qui souhaite mettre fin aux mandats qui lui ont été confiés. M. Philippe

Rebours étant Vice-président de l'ARP-NA, il convient de le remplacer. M. Gilles Brichet, Président de la FDAAPPMA 17 soumet sa candidature et est élu à l'unanimité. M. Pierre-Jean Ravet est désigné délégué par la FDAAPPMA 17 auprès du conseil d'administration de l'ARP-NA.

#### Délibération :

M. Gilles Brichet est élu vice-président de l'ARP-NA à la place de M. Philippe Rebours.



#### Allocution de M. Henri Sabarot

Le Conseiller régional Henri Sabarot, délégué Pêche Chasse et Zones humides remercie le Président Mathieu Labrousse et l'ensemble des participants pour l'invitation à cette assemblée générale. Il se félicite du soutien apporté par la Région aux programmes annuels d'actions biodiversité (Axe A de la convention) et détaille l'enveloppe attribuée à chaque département. Les montants sont sensiblement égaux dans tous les départements, avec un coût moyen de 30 000 € sauf pour la FDAAPPMA des Pyrénées-Atlantiques qui bénéficie d'une enveloppe plus importante au vu du Contrat Aquitaine Nature qui a été repris au sein de la convention régionale.

Il rappelle que la volonté du Président Rousset est de valoriser notre magnifique territoire sur le plan touristique et qu'il faut que nous arrivions à faire de la Région Nouvelle-Aquitaine une destination *Tourisme Pêche*. Une étude a été menée avec la direction du tourisme, ce qui a permis de dégager des grands axes de développement. La Région pourra donc accompagner des projets touristiques structurants (mise à l'eau de bateaux, aménagements, pontons...) et nous avons mobilisé pour une prochaine commission permanente près de 258 000 euros pour l'année 2019.

Le programme d'actions d'éducation à l'environnement, nécessaire dans notre société de plus en plus urbaine, est également accompagné par la Région à hauteur de 7 000 € par FDAAPPMA. Apprendre à un enfant à pêcher dans un ruisseau, c'est avant tout lui faire intégrer les nécessaires besoins qualitatifs du milieu aquatique.

Pour 2019, le Conseil Régional accompagnera à nouveau les FDAAPPMA, par le biais de l'Association Régionale, à hauteur de 800 000 €, démontrant bien l'intérêt porté aux réseaux associatifs de la pêche de loisir.

Concernant la continuité écologique, il sera important de rester vigilants à ce que les travaux d'arasement ne créent pas des conditions pires que celles engendrées par un ouvrage existant. Les FDAAPPMA apportent, pour le Conseil Régional, une expertise reconnue.

Concernant la rivière Dordogne, le Conseiller régional Henri Sabarot assure que la Région est vigilante aux renégociations liées aux renouvellement des concessions. Ils sont conscients que les enjeux liés à l'économie décarbonnée seront scrutés de près dans les années à venir, mais il est important de considérer également les enjeux liés à la libre circulation des poissons.

Tout cela est positif dans l'ensemble, sauf, peut-être, pour les financements FEDER pour lesquels les fonds sont épuisés. Néanmoins, le Conseil régional est conscient que pour des associations telles que MIGADO ou MIGRADOIR, l'absence de fonds FEDER signifierait de mettre la clé sous la porte. Il est hors de question de mettre en péril des travaux qui sont menés depuis des années. Avec le Vice-Président de la Région, Nicolas Thierry, ils sont en train de travailler à ce que la Région, dans l'hypothèse où les fonds FEDER viendraient à manquer, puisse assumer financièrement cette perte pour les associations de sauvegarde des poissons migrateurs.

Concernant les filets de l'Adour, il espère que l'on puisse très vite se rendre compte qu'au niveau touristique et de son poids économique inhérent, il est plus intéressant de pêcher un saumon à Navarrenx à la ligne que de continuer à laisser quelques professionnels pêcher aux filets dans l'estuaire. C'est une question difficile à gérer car l'État ne prend pas ses responsabilités. Il ne faut pas avoir peur d'aborder ce genre de dossier à l'ARB-NA.

La Région se félicite du partenariat avec l'Association Régionale et les relations avec les services sont excellentes. Le Conseiller régional Henri Sabarot rappelle que nous pourrons nous retrouver pour développer ces questions, sur le stand Chasse Pêche lors du salon de l'Agriculture du 1<sup>er</sup> au 10 juin 2019.

## 1. Approbation du procès-verbal d'assemblée générale du 23 mai 2018

Le président Mathieu Labrousse soumet le procès-verbal d'assemblée générale du 23 mai 2018 à approbation. Ce procès-verbal a été transmis par courriel et a été distribué dans le dossier de séance. Sans remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### Délibération :

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 17 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

## 2. Rapport moral du Président

Le président Mathieu Labrousse procède à la lecture de son rapport moral : **2018** a été une année particulièrement motivante pour la pêche de loisir en Nouvelle-Aquitaine. En effet, nous avons collectivement dû faire face à des défis de grandes envergures, répondre à des enjeux environnementaux capitaux mais également initier des démarches innovantes et ambitieuses. Cette année fut l'année d'entrée en vigueur de la **Convention Régionale Pêche** (2018-2021) nous liant au Conseil Régional, partenaire fiable et sincère, apportant un soutien technique et financier à la hauteur de nos actions et de nos besoins.

Cette année fût également l'année du renouveau du **Carrefour National de la Pêche de Loisir** que nous co-organisons avec l'ARPARA, présentant un visage plus dynamique et davantage tourné vers le jeune public. Le village associatif *Pêche Nouvelle-Aquitaine* a regroupé les fédérations départementales qui ont pu promouvoir leur territoire et leurs indéniables qualités. Avec près de 27 000 entrées, les visiteurs ne s'y sont pas trompés.

Nous avons également renouvelé l'aventure du Tour de France avec l'équipe des « Pyrénées-Aquatiques » sous les couleurs de **Génération Pêche**. Nous ne manquerons pas de la poursuivre, au service de la cohésion des territoires et de l'esprit associatif qui constituent la fibre même de notre engagement.

Nous avons également, et voilà une belle preuve de notre engagement, renforcé notre rôle en termes de **gouvernance** avec une représentation au CESER, à l'Agence Régionale de la Biodiversité, au Comité Régional de la Biodiversité, au Comité Régional du Tourisme et en prenant part aux différents chantiers menés par la Région (SRADDET...).

2018 fût également l'année de la sagesse avec la nomination d'un **commissaire aux comptes** contrôlant avec rigueur la sincérité comptable de notre association.

Enfin, nous avons lancé notre étude sur le tourisme halieutique qui a pu mettre en exergue le poids économique, l'utilité sociale et environnementale de la pêche de loisir en Nouvelle-Aquitaine.

Je suis fier de présider cette Association Régionale, espace de partage et d'échanges, de concertations, de débats et surtout de convivialité, nous permettant, chers amis, de nous retrouver autour d'une passion commune : **la pêche de loisir** et son nécessaire support, **le milieu aquatique**.

#### Délibération :

Le rapport moral du Président est adopté à l'unanimité.

### 3 et 4. Compte-rendu des actes du président, du bureau, du conseil d'administration de 2018 et rapport d'activités

Le président Mathieu Labrousse présente le compte-rendu des actes du président, du bureau et du conseil d'administration pour l'année 2018.

- **13 septembre et 5 décembre 2018** : réunions du bureau
- **14 mars et 11 décembre 2018** : réunions du conseil d'administration
- **23 mai 2018** : réunion de l'assemblée générale

Le bilan d'activités est présenté à l'assemblée générale grâce au document de travail distribué. Un état des lieux des ventes est réalisé quant aux placements des cartes de pêche. Une baisse généralisée est constatée. Des pistes de solutions sont étudiées à la FNPF.

#### Relations régionales :

Les relations avec le Conseil Régional sont excellentes, tant au niveau politique qu'avec les services. En 2018, ce sont près de **800 000 €** qui ont été votés par le Conseil Régional pour soutenir les actions des FDAAPPMA de Nouvelle-Aquitaine.

**Axe A Biodiversité** : 357 000 € pour les actions de préservation et de restauration de la biodiversité (études, travaux...).

**Axe B Tourisme** : 243 000 € ont été votés pour des projets de développement touristique et du loisir pêche (pontons PMR, parcours labellisés...) et 15 000 € pour l'étude « tourisme halieutique ».

**Axe C Éducation environnement (ENEDS) :** 84 000 € ont été attribués pour le programme d'actions ENEDS (Éducation Nature Environnement pour un Développement Sostenable).

Une subvention de 82 000 € a en outre été votée au bénéfice de la FDAAPPMA 23 pour la création d'une maison de l'eau et de la pêche.

Enfin, le poste de coordinateur régional bénéficie du dispositif d'aide à l'emploi associatif (13 000 € en 2018).

#### **Réseau associatif Pêche :**

L'organisation de journées techniques régionales (JTR) a permis de croiser les regards et retours d'expériences et il semble nécessaire de maintenir cette formule.

Le Tour de France s'est arrêté en Nouvelle-Aquitaine, dans le département des Pyrénées-Atlantiques. Les équipes de la FDAAPPMA se sont largement mobilisées, tout comme de nombreux bénévoles. Le Rendez-vous Génération Pêche s'est tenu à Souraïde, mais n'a pas rencontré le succès escompté faute de participants.

Deux sessions de formations garde-pêche particulier (GPP) ont été organisées au niveau régional.

Une session de formation a été organisée à destination des élus sur le thème du droit du travail. Les participants ont apprécié cette formation mais regrettent qu'il n'y ait pas eu plus d'inscrits.

#### **Labellisation de parcours pêche :**

Le comité régional de labellisation s'est réuni trois fois pour labelliser près d'une dizaine de parcours. L'accueil des AAPPMA est excellent, cette démarche permet de valoriser le travail accompli.

#### **Qualification Hébergement Pêche :**

L'ARP-NA a également accompagné les FDAAPPMA qui le souhaitent dans l'attribution de la qualification Hébergement Pêche.

#### **Communication :**

L'ARP-NA a relayé et assuré la promotion des actions des FDAAPPMA sur les réseaux sociaux et auprès des partenaires institutionnels.

**Délibération :**

Le compte-rendu des actes du président, du bureau, du conseil d'administration de 2018 et le rapport d'activités sont adoptés à l'unanimité.

## 5. Approbation ou redressement des comptes arrêtés au 31 décembre 2017

Le trésorier Alain Daly donne lecture du rapport de trésorerie ainsi que du rapport du commissaire aux comptes.

Un déficit de 11 969 € est constaté, conformément au budget prévisionnel, en raison du règlement de l'étude sur le tourisme halieutique qui n'a pas été subventionné par la FNPF. Les fonds associatifs s'élèvent à 61 8854€, les actifs circulants à 73 790 €. Les produits d'exploitation s'élèvent à 152 206 € contre 154 277 € pour les charges d'exploitation. Les capitaux propres de l'ARP-NA s'élèvent à 42 840 €.

Le commissaire aux comptes, dans son rapport concernant l'exercice clos le 31 décembre 2018 certifie que les comptes annuels de l'ARP-NA sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ARP-NA à la fin de cet exercice.

### Rapport des vérificateurs aux comptes

M. Roland Charbonnel, vérificateur aux comptes, procède à la lecture du rapport des vérificateurs aux comptes réunis le 11 avril 2018. N'ayant relevé aucune anomalie et ayant veillé à l'exactitude des comptes, ils proposent de donner quitus au trésorier.

**Délibération :**

L'affectation du résultat en report à nouveau est adoptée à l'unanimité.  
Le compte de résultat 2018 est adopté à l'unanimité.

## 6. Adoption ou modification du budget et adoption du programme d'activité arrêté par le conseil d'administration pour l'exercice 2019

Le trésorier Alain Daly présente le budget prévisionnel avec 102 300 € de recettes contre 100 500€ de charges. Ce budget ayant été approuvé lors du conseil d'administration du 11 décembre 2018 et n'ayant pas subi de modification substantielle, il est à son tour approuvé par l'assemblée générale.

Le programme d'activité est présenté par le Président Mathieu Labrousse. La Foire de Bordeaux, le Carrefour national de la Pêche de loisir de Cournon et le Tour de France seront les 3 rendez-vous événementiels de l'année.

M. Gilles Brichet rappelle l'importance d'organiser des journées techniques régionales, ce qui permet d'instaurer des cycles d'échanges, particulièrement constructifs. Il propose le 14 ou le 21 novembre pour la prochaine réunion. M. Daniel Bourdie propose d'accueillir cette JTR au siège de la FDAAMMPA33.

Il est également demandé à ce que l'ARP-NA constitue une base de travail pour l'harmonisation des transactions civiles. Une JTR garderie pourra être organisée.

M. Pierre Lacroix souligne l'importance de travailler avec l'Agence Régionale de la Biodiversité.

**Délibération :**

Le budget prévisionnel présenté par le trésorier est adopté à l'unanimité.

Le programme d'activités 2019 est adopté à l'unanimité.

## 7. Renouvellement des vérificateurs aux comptes

Le Président Mathieu Labrousse propose de renouveler les vérificateurs aux comptes. MM. Patrick Venancie, Roland Charbonnel et Jean-Michel Grignon sont reconduits dans leur fonction de vérificateurs aux comptes.

### Délibération :

MM. Roland Charbonnel et Patrick Venancie et Jean-Michel Grignon sont reconduits dans leur fonction de vérificateurs aux comptes.

## 8. Questions et informations diverses

### 8.1 Défi Asso

M. Daniel Bourdie propose que la directrice administrative et financière de la FDAAPPMA 33 puisse présenter le logiciel DEFI Asso lors du prochain CA de l'ARP-NA. Cette proposition est approuvée.

### 8.2 Projet d'aménagement continuité écologique FDAAPPMA 33

La FDAAPPMA 33 s'interroge sur la possibilité pour l'ARP-NA de participer à un projet d'intérêt régional sur l'axe Dronne vis-à-vis des poissons migrateurs. La question est débattue et ne trouve pas de consensus. L'argument selon lequel cette question devrait être débattue au sein de l'Union de Bassin est avancé. M. Jean-Michel Ravailhe estime qu'un scénario interdépartemental n'est pas à privilégier du fait que chaque FDAAPPMA mène sur son territoire des actions similaires. M. Jean-Louis Molinié rappelle que les FDAAPPMA payent la RMA et apportent leur expertise, ce qui reflète un engagement déjà important. Il revient aux collectivités et à l'Agence de supporter ces coûts et non aux collectivités piscicoles.

### 8.3 Date de la prochaine assemblée générale

La prochaine assemblée générale se déroulera le mardi 26 mai à Bruch dans le Lot-et-Garonne. En 2021, elle se déroulera au siège de la FDAAPPMA 87 à Limoges et en 2022 au siège de la FDAAPPMA 40 à Tartas.

#### 8.4 Centre de formation régional FDAAPPMA 33

M. Daniel Bourdie souhaite connaître l'avenir du centre de formation de la FDAAPPMA 33 dans une structuration régionale, notamment vis-à-vis du FAFSEA (OCAPIAT). La FDAAPPMA 33 souhaite travailler sur ce dossier avec l'ARP-NA pour définir une stratégie commune régionale. Cette question pourra être étudiée conjointement. Le système de formation ayant été récemment profondément réformé, il sera intéressant d'étudier le régime afférent aux SAPL, afin de se positionner. M. Paul Duchez rappelle que le catalogue de formations proposées par la FDAAPPMA 33 est déjà transmis aux FDAAPPMA qui peuvent inscrire leurs salariés aux formations dispensées.

#### 8.5 FDAAPPMA 33 - OAFS

La FDAAPPMA 33 est membre de l'OAFS et est sollicitée pour intégrer un groupe d'experts au sein de l'OAFS. La FDAAPPMA peut-elle être mandatée par l'ARPNA afin que celle-ci soit officiellement représentée (sous réserve que l'ARPNA soit adhérente à l'OAFS). Cette question sera étudiée ultérieurement et une réponse sera apportée à la FDAAPPMA 33 lors du prochain conseil d'administration.

#### 8.6 Point cartes de pêche

MM. Jean-Louis Molinié et Paul Duchez apportent des précisions quant aux modifications du montant des différentes CPMA proposées par la commission des finances de la FNPF au conseil d'administration de la FNPF pour la saison 2020 :

Une augmentation de deux euros de la CPMA sur les cartes personne majeure a été votée à l'unanimité par le CA de la FNPF. Pour les FDAAPPMA ayant fixé le prix de la carte de pêche majeure départementale à 74 € elle passerait donc au minimum à 76 € sachant que son montant est harmonisé au niveau des groupements réciprocaires et fixé par chaque fédération.

La CPMA sur la carte personne mineure (12-18 ans) augmenterait de 0,50 €, son montant harmonisé sera également discuté au niveau des groupements réciprocaires et fixé au niveau fédéral.

La CPMA sur les cartes hebdomadaire et découverte femme devrait augmenter de 0,70€, le montant de ces deux cartes étant fixé par la FNPF il sera proposé en AG de la FNPF

respectivement à 33 € (+ 1 €) et 35 € (+ 2 €). La répartition du différentiel de cotisation (0,30 € et 1,30 €) entre FDAAPPMA et AAPPMA sera discuté dans chaque fédération.

Le montant de la CPMA sur les cartes journalières devrait augmenter également de 0,70 € avec une fixation du tarif au niveau départemental (produit non réciprocaire).

Pour la carte découverte moins de 12 ans, la RAM ne bougerait pas (0,50 €) et le montant (fixé par la FNPF) resterait à 6 €.

La CPMA engins et filets augmenterait de deux euros, comme celle sur les cartes personne majeure.

La question du passage de la carte majeure interfédérale à 99 € ou à 100 € sera abordée par les clubs réciprocaires en commission mixte le 23 juin.

## Clôture de l'Assemblée générale à 12h40